

Comment nous utilisons vos données

Dans le cadre de son activité commerciale de mise en relation entre artistes musicaux et organisateurs de concert, la société L'antre des artistes est amenée à traiter des informations vous concernant. Par exemple, lors de la création d'un compte (organisateur ou artiste), le contact d'un artiste, la création d'une annonce, en naviguant sur notre site, etc.

La présente politique de confidentialité vous informe de la manière dont nous recueillons et traitons vos données personnelles. Nous vous invitons à la lire attentivement.

Quels sont les différents types de données que nous recueillons ?

1. Les données que vous partagez directement avec nous

A l'occasion des différents contacts que nous avons avec vous, vous pouvez être amené à nous communiquer des informations qui vous concernent. Elles sont collectées notamment lors de la création d'un compte sur notre site, d'une demande contact, etc. Ces données sont notamment :

- Noms, prénoms
- Adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone
- Informations nécessaires au déroulement d'un évènement
- Toute autre information que vous souhaitez porter à notre connaissance.

2. Les données que nous recueillons à l'occasion de notre relation commerciale

Les données que nous recueillons à l'occasion de notre relation commerciale avec vous sont notamment les suivantes :

-
- Informations relatives à l'historique de votre relation commerciale avec L'antre des artistes : organisation de concert, échanges avec les artistes

3. Les données que nous recueillons automatiquement

Lors de chacune de vos visites sur nos sites et applications mobiles, nous recueillons des informations relatives à votre connexion et à votre navigation. Différentes technologies peuvent être mises en œuvre pour recueillir ces données. Nous les désignons de façon générique « cookie ».

Quelle est l'utilité de récolter des données ?

Ces informations nous sont essentielles pour différentes raisons :

- Création et paramétrage des espaces Organisateur et Artistes
- Mise en relation entre les Organisateur et les Artistes
- Réalisation de recherche d'artiste pour un ou plusieurs événements
- Mise en relation avec L'antre des artistes
- Gestion des opérations de paiement via la plateforme L'antre des artistes
- La réalisation de tests et d'enquêtes de satisfaction sur les fonctionnalités Proposées.
- L'assistance et la gestion des demandes de l'ensemble des utilisateurs
- Le dépôt de cookies et autres traceurs dont vous pouvez retrouver les détails sur notre [page cookies](#).

Vos droits concernant vos données à caractère personnel

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification, de mise à jour, de complétude de vos données
- Droit d'effacement de vos données à caractère personnel, lorsqu'elles sont Inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la Communication ou la conservation est interdite
- Droit de retirer à tout moment votre consentement
- Droit à la limitation du traitement de vos données
- Droit d'opposition au traitement de vos données
- Droit à la portabilité des données que vous nous avez fournies, lorsque celles-ci sont l'objet de traitements automatisés fondés sur votre consentement ou sur un contrat

Cette charte vise à établir les principes fondamentaux et les engagements réciproques entre la production et les artistes dans le but de garantir une collaboration respectueuse, équitable et créative.

Article 1 : Respect des engagements

La production s'engage à respecter les termes du contrat établi avec les artistes incluant les aspects financiers, logistiques et temporels.

Article 2 : Transparence

Les artistes et la production s'engagent à maintenir une communication ouverte et transparente les informations pertinentes pour le bon déroulement du projet

Article 3 : Propriété intellectuelle

La production reconnaît et respecte le choix de propriété intellectuelle des artistes sur les créations.

Articles 4 : Conditions de travail

La production s'engage à fournir aux artistes des conditions de travail sécuritaires et propice à la créativité.

Article 5 : Promotion et visibilité

Les artistes autorisent la production à utiliser leurs images et leurs œuvres à des fins promotionnelles liées au projet dans le respect de leur intégrité artistique.

Article 6 : Résolution des conflits

En cas de désaccord, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Article 7 : Évolution du projet

Toute modification substantielle du projet fera l'objet d'une discussion et d'un accord mutuel entre les artistes et la production.